

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 28 mai 2019, à 14 h** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Noël Picard

Absence motivée : M. Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et communications agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Description de tâches du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu
5. Recommandations au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu
6. Embauche d'une première répondante
7. Don à la Fabrique dans le cadre de la Bénédiction des motos (**reporté**)
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2019-05-19229 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir l'assemblée à 14 h.

Adoptée.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

2019-05-19230 Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire
--

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-19231
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

4. Description de tâches du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

2019-05-19232
Description de tâches du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

CONSIDÉRANT la nouvelle structure présentée aux membres du Conseil pour le département des travaux publics ;

Il est **résolu à l'unanimité**

D'accepter les modifications à la description de tâches du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu telles que déposées aux élus.

Adoptée.

5. Recommandations au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

2019-05-19233
Recommandation au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Nicolas Larose au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à compter du 3 juin 2019 ;

QUE le maire monsieur David Pharand et la directrice générale, madame Julie Ricard soient autorisés à signer l'entente négociée ;

Adoptée.

6. Embauche d'une première répondante

2019-05-19234

Embauche d'une première répondante

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité publique, monsieur Benoit Fiset ;

CONSIDÉRANT le besoin constant de nouveaux candidats au sein du service des premiers répondants;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil accepte la recommandation de monsieur Benoit Fiset, directeur du service de sécurité publique et nomme madame Colette Laplante première répondante à l'essai pour une période de probation de 3 mois, conditionnellement à l'obtention d'un dossier exempt d'antécédents judiciaires. Les frais inhérents à la vérification des antécédents judiciaires seront remboursés sur présentation du dossier exempt d'antécédents judiciaires

QUE le Conseil autorise la participation de cette candidate à la formation nécessaire pour répondre aux exigences du poste. Les frais inhérents au déplacement et au repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-05-19235

Levée de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 14 h 40.